

ce différend complexe quant à la propriété des chutes dans les cours d'eau navigables.

Par suite de son action et des résultats obtenus dans toutes ses négociations avec les provinces, le Gouvernement, il me semble, a détruit les controverses et la discorde entre l'Est et l'Ouest, et il les a remplacées par l'harmonie, le bonheur et le contentement, contribuant par là, dans une énorme mesure, à l'unité nationale.

J'avais l'intention de vous dire un mot de la Loi des Pensions mentionnée au paragraphe suivant du discours du Trône. Vous m'en dispenserez.

En terminant, permettez-moi d'attirer votre attention sur le seul paragraphe, consignait un fait historique, qui se rapporte à la décision du Conseil Privé touchant l'élection des femmes au Sénat. C'est en raison de cette décision que nous avons au milieu de nous, dans cette enceinte, la première femme-sénateur, l'honorable Cairine Mackey Wilson. Ceux d'entre nous qui connaissent bien le sénateur Wilson, qui savent l'histoire de sa famille et qui connaissent ses propres mérites, comprennent que sa nomination au Sénat est un acte magnifique. Pour cette acquisition précieuse, le Sénat doit être félicité. Mes honorables collègues me permettront peut-être d'exprimer leurs sentiments en offrant, au nom de tous, nos félicitations à l'honorable sénateur Wilson et en lui souhaitant la bienvenue dans cette auguste Assemblée.

L'honorable CAIRINE WILSON: (Texte): Honorables messieurs, je ne suis pas ici de par ma volonté. J'ai plutôt l'impression d'être au milieu de vous en service commandé. Inutile de dire que je n'ai pas recherché ce grand honneur de représenter la femme canadienne dans la Chambre Haute. Au Gouvernement qui m'y appelle, je dis un sincère merci. Au nom des femmes canadiennes, il convient également de lui exprimer ma profonde gratitude pour leur en avoir facilité l'accès en soumettant leur droit d'en faire partie à la décision des tribunaux.

Je ne saurais oublier l'action de celles-là qui ont vaillamment porté notre cause jusqu'au Conseil privé de Sa Majesté. Les Canadiennes sont redevables de leur succès à ces femmes de volonté qui intervinrent si heureusement dans le débat et dont je m'honore de citer les noms: Mesdames juge Emily F. Murphy, Henrietta Muir Edwards, Nellie McClung, Louise McKinney et Irene Parlby.

Depuis toujours, je me suis intéressée à la chose publique, car j'ai grandi dans un milieu où la politique était l'aliment principal des conversations et la grande préoccupation de tous. En communion d'idées avec Gladstone,

L'honorable M. HORSEY.

Edward Blake et Laurier, j'ai tout naturellement donné mon appui à une cause qui m'était chère, sans toutefois oublier mes devoirs domestiques.

Si je fais cette déclaration, c'est que je veux, dès maintenant, dissiper cette appréhension que la femme ne saurait s'occuper des intérêts de l'Etat sans désertir son foyer et négliger les devoirs que lui impose la maternité. Parfois je me surprends à sourire quand j'entends cet argument sur les lèvres de certains pères de famille qui se désintéressent complètement de l'éducation de leurs fils. Ce devoir sacré qui leur incombe devient alors la charge exclusive de la mère.

L'homme est censé consacrer son temps aux besoins matériels de la famille. Personne ne lui conteste son droit à s'occuper de la chose publique. Par contre, ces travaux le dispensent-il de toute obligation envers ses enfants? Et cependant nous entendons constamment les mères de famille se plaindre de l'indifférence du mari quant à la surveillance et à la direction des fils.

Puisse l'avenir démontrer que, tout en s'occupant de la chose publique, la femme,—la mère de famille,—grâce à son instinct maternel et à son sens de la responsabilité, restera la fidèle gardienne du foyer.

J'estime que c'est pour moi un noble privilège que de vous adresser la parole en français. C'est la langue de la province où je suis née et où j'ai grandi. Je garde un souvenir attendri de ma province natale, de la vieille province française de Québec, où il fait bon de vivre à raison du grand esprit de tolérance dont elle est animée. A ce propos, j'aime à rappeler ici une pensée du leader du Gouvernement dans cette Chambre, pensée qu'il a exprimée à l'Assemblée de la Société des Nations à Genève. Parlant du problème des minorités en Europe, il a demandé qu'elles soient traitées non seulement avec justice, mais avec générosité. Agissons, a-t-il dit, de manière à leur faire oublier qu'elles sont des minorités. Je profite de cette occasion pour proclamer avec fierté que la minorité anglaise et protestante de Québec n'a jamais eu l'impression qu'elle était, là-bas, une minorité. Je tiens à rendre ce témoignage à ma province natale et à la citer en exemple au Canada tout entier.

Je ne discuterai pas aujourd'hui les diverses questions dont fait mention le discours du trône. Je les examinerai de concert avec mes collègues lorsqu'elles nous seront soumises au cours de la session.

(Traduction). Honorables messieurs, je désirais entrer dans cette Chambre Haute aussi discrètement que possible, mais on m'a refusé